



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 13

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 05/06/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 11 juin 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme THIEBLIN), LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, MM. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour Mme COURROS), GAILLARDET (a procuration pour M. DUPLA), Mme CHAPUIS, M. DUBUN, Mmes GARRIDO, DAUGREILH, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes COURROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, MM. BRUEY, GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), DUPLA (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Etait absent non excusé : M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune / CCPT – Fonds de concours année 2019

M. le Maire présente le projet de délibération :

Par délibération du 27 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de TARTAS avait approuvé le principe de conventions de fonds de concours avec la Communauté de communes du PAYS TARUSATE. Les crédits prévisionnels ont d'ailleurs été inscrits en recettes au budget 2019 de la commune.

Il convient aujourd'hui de bien confirmer les montants à inscrire dans les différentes conventions comme indiqué dans le tableau ci-dessous à savoir :

Commune	Désignation projet	Montant
TARTAS	Acquisition d'une tondeuse	4 644 €
	Travaux de toiture à l'école	10 000 €
	Travaux de voirie	13 000 €
	Installation d'une climatisation au CLSH	10 000 €
TOTAL		37 644 €

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Ces montants seront repris dans les conventions à la signature de M. le Président de la communauté de communes et du Maire de TARTAS.

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et à solliciter le versement des fonds de concours comme indiqué dans le tableau.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions et à solliciter le versement des fonds de concours comme indiqué dans le tableau.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.